

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E OLORON SAINTE MARIE
14 RUE ADOUE B P 139
64404 OLORON-STE-MARIE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 15 47 059 234 091
Référence de l'avis : 22 64 4159578 87

Numéro de propriétaire : 187 E00064 U

Département d'imposition : 640
PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune d'imposition : 187
CHARRITTE-DE-BAS


Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 64050

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**
SIP-E OLORON SAINTE MARIE
14 RUE ADOUE B P 139
64404 OLORON-STE-MARIE CEDEX
Tél : 05 59 88 66 70

• **pour le montant de votre impôt :**
SDIF 64 PAYS BASQUE
CELL. FONCIERE
11 RUE VAUBAN
BOITE POSTALE
64109 BAYONNE CEDEX
Tél : 05 59 44 66 55

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

695,00 €

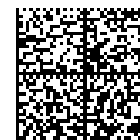
Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCMVNL	PROPRIETAIRE	ELGART JACQUELINE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	21,58 %	%	2,79 %	0,352 %	10,10 %	0,40 %	
	Taux 2022	21,58 %	%	2,79 %	0,339 %	10,70 %	0,453 %	
	Adresse	5050 JAUREGUY						
	Base	1697		1697	1697	1697	1697	
	Cotisation	366		47	6	182	8	609
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021								
Cotisation 2022	366		47	6	182	8	609	
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	25,95 %	%	3,87 %	30,86 %	0,888 %	14,20 %	0,994 %	
	Taux 2022	25,95 %	%	3,87 %	30,86 %	0,684 %	13,70 %	0,933 %	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	114		114			142	114	
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022	30		4			19	1	54
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité				1		Droit fixe :		

Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 28 € .					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		32
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 640 51 021 050 187 187 S G					Montant de votre impôt		695

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.